

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1903

6 septembre 2007

### SOMMAIRE

Alfred SCHUON S.A. ....	91342	Lamesch et Associés S. à r.l. ....	91299
Ardenza S.A. ....	91298	Merrill Lynch Paris Holdings ....	91319
Bank of China (Luxembourg) S.A. ....	91343	Merrill Lynch Paris Nursing 1 ....	91325
BCP Murano I S.à r.l. ....	91337	Merrill Lynch Paris Nursing 3 ....	91306
Bielefeld Germany ....	91298	Oreka Finances S.A. Holding ....	91344
BLACKROCK Fund Management Compa- ny S.A. ....	91299	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA) ....	91342
Chefs-Equipements S.à r.l. ....	91299	Outre-Mer Invest S.A. ....	91306
Conversgroup (Luxembourg) Holding Company ....	91335	Rail Route Lux S.à r.l. ....	91332
Creative-Bau S.A. ....	91342	Repc 33 S.A. ....	91340
DEVCAP Holdings S.à r.l. ....	91332	S.A. Close ....	91306
DEVCAP Holdings S.à r.l. ....	91333	Scandininvest S.A. ....	91298
DeWAG Holdings S.à r.l. ....	91332	Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique ....	91298
Estel Holding S.A. ....	91344	Sogis S.à r.l. ....	91343
Euro Ga.Ma. Sàrl ....	91332	Staveley S.A. ....	91306
GL Asia Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	91313	S.T.I.Lux S.A. ....	91339
Intrada Holding Limited ....	91335	Third Millennium Investments S.A. ....	91342
ISC Information Systems Consulting S.à r.l. ....	91343	Vienna II Sàrl ....	91300
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 1 S.à r.l. ....	91342	VP (Luxembourg) S.A. ....	91344
		World Card Service S.à r.l. ....	91299

**Scandinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 93.066.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089429/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09588. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Bielefeld Germany, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 123.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007089399/242/12.

(070100001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 23.277.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le mardi 22 mai 2007*

L'Assemblée Générale décide sur proposition du Conseil d'Administration de reconduire le mandat d'Administrateur de Monsieur Guillaume Welbes, demeurant à Kehlen, venu à échéance pour un nouveau terme de trois années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2010.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

A. Heiderscheid

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007089644/2560/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Ardenza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 42.824.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090205/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08629. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Lamesch et Associés S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7570 Mersch, 79, rue Nicolas Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 112.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 juillet 2007.

Pour LAMESCH ET ASSOCIES S.A R.L.  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.  
Signature

Référence de publication: 2007089137/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05131. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Chefs-Equipements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 47, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 118.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 juillet 2007.

Pour CHEFS-EQUIPEMENTS S.A R.L.  
FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.  
Signature

Référence de publication: 2007089177/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05128. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**BLACKROCK Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 34.079.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089178/1229/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08638. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**World Card Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 95.658.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089199/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10339B. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Vienna II Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.300.075,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.122.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of April.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- VIENNA I S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of EUR 2,300,075.- and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 111.121 (the «Shareholder 1»),

holding: 14,745 (Fourteen Thousand Seven Hundred Forty Five) A Shares,

29,489 (Twenty-Nine Thousand Four Hundred Eighty-Nine) B Shares, and

44,270 (Forty-Four Thousand Two Hundred Seventy) C Shares,

- VIENNA MANAGEMENTBETEILIGUNGS GmbH & Co. KG, a German company, having its registered office at Arosen Allee 72, D-13407 Berlin and registered with the Commercial register at the local court (Amtsgericht) Charlottenburg under HRA 37912 (the «Shareholder 2»),

holding: 582 (Five Hundred Eighty-Two) A Shares,

1,165 (One Thousand One Hundred Sixty-Five) B Shares, and

1,749 (One Thousand Seven Hundred Forty-Nine) C Shares;

- VIENNA III S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 113.868 (the «Shareholder 3»),

holding: 1 (One) A Share,

1 (One) B Share, and

1 (One) C Share.

The Shareholder 1, the Shareholder 2 and the Shareholder 3 are collectively referred to as the «Shareholders».

The Shareholders are here represented by Mr Laurent Thailly, Lawyer, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing parties, represented as stated here above and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- they are the actual shareholders of VIENNA II S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of EUR 2,300,075.-, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 111.122 and incorporated pursuant to a deed drawn up by the Luxembourg notary M<sup>e</sup> Paul Bettingen dated 7 October 2005 whose articles (the «Articles») have been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 215 dated 31 January 2006, page 10296;

- the Articles have been amended, and in particular the capital has been increased from EUR 12,500.- to EUR 200,000.- pursuant to a deed drawn up by the pre-named notary M<sup>e</sup> Paul Bettingen dated 13 October 2005 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 246 dated 3 February 2006, page 11802;

- the Articles have been amended, and in particular the capital has been increased from EUR 200,000.- to EUR 1,200,500.- pursuant to a deed drawn up by the pre-named notary M<sup>e</sup> Paul Bettingen dated 10 January 2006, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1150 dated 14 June 2006, page 55156; and

- the Articles have been further amended, and in particular the capital has been increased from EUR 1,200,500.- to EUR 2,300,075.- pursuant to a deed drawn up by the pre-named notary M<sup>e</sup> Paul Bettingen dated 29 June 2006, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1940 dated 17 October 2006, page 93074.

All this having been declared, the appearing parties, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken the following resolutions:

*First resolution*

The general shareholders' meeting unanimously decides to propose to convert a certain number of A Shares into preference shares entitling to preferential and recoverable dividends.

*Second resolution*

The Shareholder 2 and the Shareholder 3 decide to waive any right they may have with respect to the attribution of such preference shares and declare to renounce to having any of their A Shares converted into such preference shares.

*Third resolution*

The general shareholders' meeting unanimously decides to convert three (3) A Shares currently held by the Shareholder 1 in the Company into preference shares (the «Preference Shares»).

Further to the above-mentioned conversion of A Shares into Preference Shares, the Shareholders own the shares in the Company in the following proportions and of the following classes:

Shareholders	Total number of A Shares	Total number of B Shares	Total number of C Shares	Total number of Preference Shares	Share capital in EUR
Shareholder 1 . . . . .	14,742	29,489	44,270	3	2,212,600
Shareholder 2 . . . . .	582	1,165	1,749	/	87,400
Shareholder 3 . . . . .	1	1	1	/	75
Total: . . . . .	15,325	30,655	46,020	3	2,300,075

*Fourth resolution*

The general shareholders' meeting unanimously decides to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.1. Subscribed and authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at 2,300,075.- EUR (Two Million Three Hundred Seventy Five Euro), represented by 15,325 (Fifteen Thousand Three Hundred Twenty Five) shares («parts sociales») of class A (the «A Shares»), 30,655 (Thirty Thousand Six Hundred and Fifty Five) shares («parts sociales») of class B (the «B Shares»), 46,020 (Forty Six Thousand Twenty) shares («parts sociales») of class C (the «C Shares») and 3 (Three) preference shares («parts sociales») (the «Preference Shares» and, together with the A Shares, the B Shares and the C Shares, the «Shares»), each having a nominal value of 25.- Euro (Twenty-Five Euro), all fully subscribed and entirely paid up. The holders of Shares are hereafter referred to as the «Shareholders».»

*Fifth resolution*

The general shareholders' meeting unanimously decides to insert a new article in the Articles on the definitions which will read and be numbered as follows:

« **Art. 15. Definitions.** In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meaning if and when written in capital letters:

«Distributable Profits» means either a profit made by the Company since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed into reserve pursuant to the requirements of the Law or the Articles or a profit realized and showed on the interim financial statements of the Company dated of less than two months from the decision of the Board of Managers regarding the distribution of Interim Dividends, these interim financial statements having to take into account all necessary provisions for any expenses foreseen by the Company.

«Net Proceeds» means:

(i) the proceeds realized by the Company through a sale of shares held by it in VERSATEL AG, having its registered office at Arosier Allée 72, 13407 Berlin, Federal Republic of Germany, on the first day of the commencement of trading of the shares of VERSATEL AG on the Frankfurt Stock Exchange (Frankfurter Wertpapierbörse) (the «IPO»); and

(ii) the proceeds realized by the Company through the sale of additional shares held by it after the IPO,

net of any transaction costs, including advisors' fees, net of the aggregate principal amount and yield accrued on the preferred equity certificates and the yield-free preferred equity certificates issued by the Company and outstanding on the date of the repayment of the respective instruments.»

*Sixth resolution*

The general shareholders' meeting unanimously decides to specify the rights attached to the Preference Shares and to grant the possibility to the board of managers (conseil de gérance) of the Company to proceed to the distribution of preferential and recoverable dividends, of interim dividends and of ordinary dividends and consequently to amend article 12 of the Articles which will now read as follows:

« **Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

#### 12.2 - Preferential and Recoverable Dividends

Preferential and Recoverable Dividends shall be distributed or accrued with respect to the holder of Preferred Shares corresponding to the Net Proceeds of the Company as defined in Article 15.

Distributions of Preferential and Recoverable Dividends could take the form of interim dividends as set out in Article 12.3.

#### 12.3 - Interim dividends

Distributions of Interim Dividends (preferential and recoverable or other interim dividends) are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.3. and subject to any rule in addition to these as determined by the Board of Managers together with the Shareholders:

- The Board of Managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare preferential and recoverable as well as other interim dividends and allow the distribution of such preferential and recoverable as well as other interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the Board of Managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and in particular Article 6.3 and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

- In addition, the decision of the Board of Managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two months from such decision of the Board of Managers and showing a Distributable Profit in an amount sufficient to proceed to such interim distribution.

- Finally, the distribution of preferential and recoverable as well as other interim dividends shall be limited to the amount of the Distributable Profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board of Managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of preferential and recoverable as well as other interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.

#### 12.4 - Ordinary dividends

Thereafter, the general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Managers, shall determine how the remainder, if any, of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends, provided that the ordinary dividends shall be distributed, exclusively, to the holders of A Shares, B Shares and C Shares proportionally to their respective shareholding in the Company.»

#### *Seventh resolution*

Considering the previous resolution, the general shareholders' meeting unanimously decides to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

#### «6.3 - Profit participation

Each A Share, B Share and C Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

The Preference Shares entitle to preferential and recoverable dividends as described in article 12-2 (the «Preferential and Recoverable Dividends».)»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs - Estimation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- VIENNA I S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec un capital social d'un montant de 2.300.075,- EUR et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.121 (l'«Associé 1»),

propriétaire de: 14.745 (Quatorze Mille Sept Cent Quarante-Cinq) Parts Sociales A,

29.489 (Vingt-Neuf Mille Quatre Cent Quatre-Vingt Neuf) Parts Sociales B, et

44.270 (Quarante-Quatre Mille Deux Cent Soixante-Dix) Parts Sociales C;

- VIENNA MANAGEMENTBETEILIGUNGS GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, ayant son siège social à Aroser Allée 72, D-13407 Berlin et inscrite auprès du registre du commerce de Charlottenburg sous le numéro HRA 37912 (l'«Associé 2»),

propriétaire de: 582 (Cinq Cent Quatre-Vingt Deux) Parts Sociales A,

1.165 (Mille Cent Soixante-Cinq) Parts Sociales B, et

1.749 (Mille Sept Cent Quarante-Neuf) Parts Sociales C;

- VIENNA III S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec un capital social d'un montant de 12.500,- EUR et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.868 (l'«Associé 3»),

propriétaire de: 1 (Une) Part Sociale A,

1 (Une) Part Sociale B, et

1 (Une) Part Sociale C.

L'Associé 1, l'Associé 2 et l'Associé 3 sont collectivement ci-après repris comme étant les «Associés».

Les Associés sont ici représentés par M. Laurent Thailly, Juriste, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles parties, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les associés actuels de VIENNA II S.à r.l. (ci-après repris comme la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec un capital social d'un montant de 2.300.075,- EUR et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.122 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois M<sup>e</sup> Paul Bettingen le 7 octobre 2005, dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 215 du 31 janvier 2006, page 10296;

- Que les Statuts ont été modifiés, et en particulier le capital social a été augmenté de 12.500,- EUR à 200.000,- EUR en vertu d'un acte reçu par le prénommé notaire M<sup>e</sup> Paul Bettingen le 13 octobre 2005 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 246 du 3 février 2006, page 11802;

- Que les Statuts ont été modifiés, et en particulier le capital social a été augmenté de 200.000,- EUR à 1.200.500,- EUR en vertu d'un acte reçu par le prénommé notaire M<sup>e</sup> Paul Bettingen le 10 janvier 2006, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1150 du 14 juin 2006, page 55156; et

- Que les Statuts ont été enfin modifiés, et en particulier le capital social a été augmenté de 1.200.500,- EUR à 2.300.075,- EUR en vertu d'un acte reçu par le prénommé notaire M<sup>e</sup> Paul Bettingen le 29 juin 2006, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1940 du 17 octobre 2006, page 93074.

Tout ceci ayant été déclaré, les parties comparantes, détenant 100% du capital de la Société, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de proposer de convertir un certain nombre de Parts Sociales A en parts sociales préférentielles donnant droit à des dividendes préférentiels et récupérables.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé 1 et l'Associé 2 décident de renoncer à tout droit qu'ils pourraient avoir concernant l'attribution de telles parts sociales préférentielles et déclarent renoncer à la conversion de toute Part Sociale A qu'ils détiennent en de telles parts sociales préférentielles.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de convertir trois (3) Parts Sociales A actuellement détenues par l'Associé 1 dans la Société en parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles»).

A la suite de la conversion de Parts Sociales A en Parts Sociales Préférentielles visée ci-dessus, les Associés possèdent les parts sociales dans la Société pour les montants et classes suivantes:

Associés	Nombre Total de Parts Sociales A	Nombre Total de Parts Sociales B	Nombre Total de Parts Sociales C	Nombre Total de Parts Sociales de Préférence	Capital Social en EUR
Associé 1 .....	14.742	29.489	44.270	3	2.212.600
Associé 2 .....	582	1.165	1.749	/	87.400
Associé 3 .....	1	1	1	/	75
Total: .....	15.325	30.655	46.020	3	2.300.075

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital Le capital social est fixé 2.300.075,- EUR (Deux Millions Trois Cent Mille Soixante-Quinze Euros) représenté par 15.328 (Quinze Mille Trois Cent Vingt-Huit) Parts Sociales de classe A (les «Parts Sociales A»), 30.655 (Trente Mille Six Cent Cinquante Cinq) Parts Sociales de classe B (les «Parts Sociales B»), 46.020 (Quarante - Six Mille Vingt) Parts Sociales de classe C (les «Parts Sociales C») et 3 (Trois) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») et, collectivement avec les Parts Sociales A, les Parts Sociales B et les Parts Sociales C, les «Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale de 25,- EUR (Vingt-Cinq Euros), toutes entièrement souscrites et libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont ci-après définis comme les «Associés»).»

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité d'insérer un nouvel article dans les Statuts concernant les définitions, lequel aura dorénavant la teneur et la numérotation suivante:

« **Art. 15. Définitions.** En plus des autres termes définis dans les autres clauses de ces Statuts, les termes mots suivants ont la signification suivante lorsqu'ils sont écrits avec des majuscules:

«Bénéfices Nets» signifie:

(i) les bénéfices réalisés par la Société à travers la vente des actions détenues par elle dans VERSATEL AG, ayant son siège social à Arosler Allée 72, 13407 Berlin, République Fédérale d'Allemagne, le premier jour du commencement du négoce des actions de VERSATEL AG à la bourse de Frankfurt (Frankfurter Wertpapierbörse) (l'«Offre Publique Initiale»); et

(ii) les bénéfices réalisés par la Société à travers la vente d'actions supplémentaires détenues par elle après l'Offre Publique Initiale,

après déduction de tous les frais de transaction, incluant les honoraires des conseils, et après déduction du montant total du principal et des intérêts courus sur les «preferred equity certificates» et les «preferred equity certificates» à taux zéro émis par la Société et encore existants à la date du repaiement des différents instruments.

«Profits Distribuables» signifie soit un profit fait par la Société depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des profits reportés ainsi que des prélèvements effectués sur des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément à la Loi ou aux Statuts ou un profit réalisé et apparaissant sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de la décision du Conseil de Gérance concernant la distribution de Dividendes Intérimaires, ces comptes intérimaires devant prendre en compte toutes les provisions nécessaires pour tout frais/toute dépense envisagé(e) par la Société.»

#### Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de spécifier les droits attachés aux Parts Sociales de Préférence et de donner la possibilité au conseil de gérance de la Société de procéder à la distribution de dividendes préférentiels et récupérables, de dividendes intérimaires et de dividendes ordinaires et en conséquence de modifier l'article 12 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.2 - Dividendes Préférentiels et Récupérables



Des Dividendes Préférentiels et Récupérables seront distribués ou accumulés au bénéfice du porteur de Parts Sociales Préférentielles correspondant aux Bénéfices Nets de la Société tels que définis dans l'Article 15.

Les distributions de Dividendes Préférentiels et Récupérables peuvent prendre la forme de dividendes intérimaires comme détaillé dans l'Article 12.3.

#### 12.3 - Dividendes intérimaires

Les distributions de Dividendes Intérimaires (dividendes préférentiels et récupérables ou autres dividendes intérimaires) sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 12.3. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil de Gérance en concertation avec les Associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes préférentiels et récupérables ou d'autres dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au Conseil de Gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le Conseil de Gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts, et en particulier à l'Article 6.3. et de tout accord que les Associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du Conseil de Gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du Conseil de Gérance et montrant un Profit Distribuible d'un montant suffisant pour procéder à la distribution intérimaire envisagée.

- Enfin, le montant des dividendes préférentiels et récupérables ou des autres dividendes intérimaires doit être limité au montant du Profit Distribuible tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil de Gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes préférentiels et récupérables ou d'autres dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les Associés des dividendes distribués à eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

#### 12.4 - Dividendes ordinaires

Par la suite, l'assemblée générale des Associés, sur recommandation du Conseil de Gérance, doit déterminer comment le reste, s'il existe, des profits nets annuels doit être distribué et peut déclarer des dividendes ordinaires, à la condition que les dividendes ordinaires soient distribués exclusivement aux détenteurs de Parts Sociales A, de Parts Sociales B et de Parts Sociales C proportionnellement à leur participation respective dans la Société.»

#### *Septième résolution*

Au vu de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.3. Participation aux profits.** Chaque Part Sociale A, Part Sociale B et Part Sociale C donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Les Part Sociales Préférentielles donnent droit à des dividendes préférentiels et récupérables tel que décrit à l'article 12-2 (les «Dividendes Préférentiels et Récupérables»).»

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

#### *Frais - Estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, tels que représentés ci-dessus, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Thailly, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007. Relation: LAC/6716. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007090074/208/329.

(070100823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**Outre-Mer Invest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 59.166.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090206/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08635. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**Staveley S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 18.362.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007090213/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08886. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**S.A. Close, Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, rue de Koerich, ZA Kaercherwee.  
R.C.S. Luxembourg B 35.335.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090218/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10735. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

**Merrill Lynch Paris Nursing 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 129.989.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MERRILL LYNCH PARIS HOLDINGS, a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and may receive loans or any other assistance from such companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of MERRILL LYNCH PARIS NURSING 3.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on 1 January and ends on 31 December.

**Art. 21.** Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by MERRILL LYNCH PARIS HOLDINGS, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above appearing party, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr John Katz, with professional address, MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, U.S.A., born on November 22, 1966 in Manhasset, USA,
  - Mr Mark Fenchelle, with professional address, 2, King Edward Street, London EC1A 1HQ, Great Britain, born on January 14, 1962 in London,
  - Mr Guy Harles, with professional address at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand Duchy of Luxembourg, born on 4 May 1955, in Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

MERRILL LYNCH PARIS HOLDINGS, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et recevoir des prêts ou tout autre assistance de ces sociétés ou des tiers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de MERRILL LYNCH PARIS NURSING 3.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs

à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature seule de tout gérant.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par MERRILL LYNCH PARIS HOLDINGS, prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.800,-.

#### *Résolution de l'associé unique*

Et aussitôt la partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. John Katz, ayant comme adresse professionnelle, MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, U.S.A né le 22 novembre 1966 à Manhasset, USA.

- M. Mark Fenchelle, ayant comme adresse professionnelle, 2, King Edward Street, London EC1A 1HQ, Great Britain, né le 14 janvier 1962 à Londres.

- M. Guy Harles, ayant comme adresse professionnelle le 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 4 mai 1955 à Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16829. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007090779/242/337.

(070101125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.



**GL Asia Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.987.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

AVENUE LUXEMBOURG, LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 535, Madison Avenue, 15th Floor, New-York, N-Y 10022, United States of America;

duly represented by Nawal Benhlal, Maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, without however taking advantage of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may, in addition, hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of GL ASIA LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred shares (500) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

**Art. 23.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All of the five hundred (500) shares of the Company have been subscribed by AVENUE LUXEMBOURG, LLC as aforementioned;

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company:
  - Jean-Baptiste Brekelmans, Lawyer, born in Breda, on July 19th 1960, having its professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Hille-Paul Schut, Company Manager, born in 's Gravenhague, on September 29th 1977, having its professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Ira Balsam, Manager, born in New-York, on July 3rd 1965, having its address at 140, Lindenmere Drive Merrick, USA-NY 11566 New York; and
  - Richard Stabinsky, Manager, born in New-York, on January 28th 1968, having its address at 57 Bosko Drive, East Brunswick, USA-NJ 08816 New Jersey
3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.

4. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, is appointed independent auditor of the Company. The term of its office is set for unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AVENUE LUXEMBOURG LLC, une limited liability company, existant sous les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social au 535, Madison Avenue, 15th Floor, New-York, N-Y 10022, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Nawal Benhlal, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après, la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les statuts présents.

**Art. 2.** La Société a pour seul objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière, néanmoins sans tirer parti de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroie de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société peut de plus prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de GL ASIA LUXEMBOURG HOLDINGS S.a r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sont alloués à la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 23.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et Libération*

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par AVENUE LUXEMBOURG, LLC, prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants:

- Jean-Baptiste Brekelmans, Juriste, né à Breda, le 19 juillet 1960, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg;

- Hille-Paul Schut, Gérant de sociétés, né à 's Gravenhague, le 29 septembre 1977, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché of Luxembourg;

- Ira Balsam, Gérant, né à New-York, le 3 juillet 1965, résidant au 140, Lindenmere Drive Merrick, USA-NY 11566 New York;

- Richard Stabinsky, Manager, né à New-York, le 28 janvier 1968, résidant au 57, Bosko Drive, East Brunswick, USA-NJ 08816 New Jersey

3. Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

4. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises de la Société. Son mandat est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Benhlal, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, Relation: LAC/2007/17322. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007090777/242/339.

(070101115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

### **Merrill Lynch Paris Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.988.

#### — STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96,380, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and may receive loans or any other assistance from such companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of MERRILL LYNCH PARIS HOLDINGS.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 87,500.-) represented by three thousand five hundred (3,500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.



Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on 1 January and ends on 31 December.

**Art. 21.** Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (3,500) shares have been subscribed by MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 87,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above appearing party, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following person is appointed manager of the Company for an indefinite period:
  - Mr John Katz, with professional address, MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, U.S.A.
  - Mr Mark Fenchelle, with professional address, 2, King Edward Street, London EC1A 1HQ, Great Britain
  - Mr Guy Harles, with professional address at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand Duchy of Luxembourg, born on 4 May 1955, in Luxembourg

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.380, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et recevoir des prêts ou tout autre assistance de ces sociétés ou des tiers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de MERRILL LYNCH PARIS HOLDINGS.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature seule de tout gérant.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Souscription et libération*

Les trois mille cinq cents (3.500) parts sociales ont été souscrites par MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 3.000,-.

*Résolution de l'associé unique*

Et aussitôt la partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. John Katz, ayant comme adresse professionnelle, MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, U.S.A.
  - M. Mark Fenchelle, ayant comme adresse professionnelle, 2, King Edward Street, London EC1A 1HQ, Great Britain.
  - M. Guy Harles, ayant comme adresse professionnelle le 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 4 mai 1955 à Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16820. — Reçu 875 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007090781/242/338.

(070101123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Merrill Lynch Paris Nursing 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.991.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MERRILL LYNCH PARIS HOLDINGS, a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and may receive loans or any other assistance from such companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of MERRILL LYNCH PARIS NURSING 1.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on 1 January and ends on 31 December.

**Art. 21.** Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by MERRILL LYNCH PARIS HOLDINGS, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above appearing party, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr John Katz, with professional address, MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, U.S.A. born on November 22, 1966 in Manhasset, USA,

- Mr Mark Fenchelle, with professional address, 2, King Edward Street, London EC1A 1HQ, Great Britain, born on 14 January 1962 in London,

- Mr Guy Harles, with professional address at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand Duchy of Luxembourg, born on 4 May 1955, in Luxembourg

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

MERRILL LYNCH PARIS HOLDINGS, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et recevoir des prêts ou tout autre assistance de ces sociétés ou des tiers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de MERRILL LYNCH PARIS NURSING 1.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs

à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature seule de tout gérant.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par MERRILL LYNCH PARIS HOLDINGS, prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.800,-.

#### *Résolution de l'associé unique*

Et aussitôt la partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. John Katz, ayant comme adresse professionnelle, MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, U.S.A né le 22 novembre 1966 à Manhasset, USA,

- M. Mark Fenchelle, ayant comme adresse professionnelle, 2, King Edward Street, London EC1A 1HQ, Great Britain, né le 14 janvier 1962 à Londres,

- M. Guy Harles, ayant comme adresse professionnelle le 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 4 mai 1955 à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007. Relation: LAC/2007/16826. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007090782/242/337.

(070101129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Rail Route Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.660.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091259/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11908C. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070101943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**Euro Ga.Ma. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 16, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 64.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

*Pour EURO GA.MA. SARL*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007090902/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08992. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070100945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**DEVCAP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 123.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007091292/220/12.

---

(070101496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**DeWAG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007091316/220/12.

---

(070101727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**DEVCAP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 123.804.

In the year two thousand seven, on the fourteenth day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AGVALO LIMITED, a company registered under the laws of Cyprus, and having its registered office at Savvides Center, 59-61 Acropoleos Avenue, 1st floor, Office 102, 2012 Nicosia, Cyprus, and being registered under number HE 191402, represented by Mr Pierre-Yves Champagnon, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on June 12, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of DEVCAP HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated under the name EVA INVESTMENTS S.à r.l. by deed of the undersigned notary on January 18, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 454 of March 26, 2007. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on April 4, 2007, not yet published;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to the amount of twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) by the issuance of five hundred (500) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the five hundred (500) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by it against DevCap HOLDINGS S.à r.l. of an amount of three hundred forty-one thousand five hundred GBP (341,500.- GBP).

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of DevCap HOLDINGS S.à r.l. to which an interim balance sheet as per June 11, 2007 is attached.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The amount of three hundred forty-one thousand five hundred GBP (341,500.- GBP) is valued at the amount of five hundred six thousand one hundred sixty-one euro (506,161.- EUR) at an exchange rate applicable on the date of the day preceding this meeting, i.e. one GBP (1.- GBP.-) for one Euro point four eight two one seven (EUR 1.48217).

The surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution in kind shall be transferred to a share premium account of the corporation.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 5 (first paragraph) of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5. First paragraph.** The capital is fixed at twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AGVALO LIMITED, une société de droit de Chypres, ayant son siège social à Savvides Center, 59-61 Acropoleos Avenue, 1st floor, Office 102, 2012 Nicosia, Chypres, immatriculée sous le numéro HE 191402,

ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Champagnon, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société DEVCAP HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination EVA INVESTMENTS S.à r.l. suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 janvier 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 454 du 26 mars 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 avril, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) par l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'associé unique déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par lui-même contre DEVCAP HOLDINGS S.à r.l. d'un montant de trois cent quarante et un mille cinq cents GBP (341.500,- GBP).

L'existence et la valeur de ladite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de DevCap HOLDINGS S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 11 juin 2007 est annexé.

Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La valeur de trois cent quarante et un mille cinq cents GBP (341.500,- GBP) est estimée à la somme de cinq cent six mille cent soixante et un euro (506.161,- EUR) au taux de change applicable le jour précédent la présente assemblée, à savoir un GBP (1,- GBP) pour un Euro virgule quatre huit deux un sept (EUR 1,48217).

La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de prime d'émission de la société.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique déclare modifier l'article 5 (paragraphe 1<sup>er</sup>) des statuts comme suit:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept mille euros (7.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. Champagnon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13423. — Reçu 5.061,61 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007090920/220/109.

(070101495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**Intrada Holding Limited, Société Anonyme Holding,  
(anc. Conversgroup (Luxembourg) Holding Company).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.644.

In the year two thousand seven, on the fifteenth day of June.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the holding company CONVERSGROUP (LUXEMBOURG) HOLDING COMPANY, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 65.644, incorporated under the name INCORION INVESTMENT HOLDING COMPANY on July 13, 1998, by deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 749 of October 16, 1998, the articles of association of which have been amended for the last time on September 29, 2004 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1256 of December 8, 2004.

The meeting is presided over by Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman appoints as secretary Mrs Carine Grundheber, «licenciée en lettres modernes», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The Meeting elects as scrutineer Mr Laurent Weis, «maître en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman declares and requests the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 10,000 (ten thousand) shares representing the whole capital of the company are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the company's denomination from CONVERSGROUP (LUXEMBOURG) HOLDING COMPANY into INTRADA HOLDING LIMITED.

2. Amendment of article 1 of the articles of association, which henceforth will read as follows:

English version:

« **Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of INTRADA HOLDING LIMITED.»

French version:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de INTRADA HOLDING LIMITED.»

3. Removal of last sentence of article 11 and amendment of article 16 in order to adapt the articles of association of the company to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as follows:

English version

« **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10 % of the company's share capital.»

French version

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10 % du capital social.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to change the company's denomination from CONVERSGROUP (LUXEMBOURG) HOLDING COMPANY into INTRADA HOLDING LIMITED and to amend article 1 of the articles of association, which henceforth will read as follows:

« **Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of INTRADA HOLDING LIMITED.»

*Second resolution*

In order to adapt the articles of association of the company to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, the Meeting decides to remove last sentence of article 11 and to amend article 16 as follows:

« **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10 % of the company's share capital.»

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau sign together with Us, the notary, the present original deed.

#### Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CONVERSGROUP (LUXEMBOURG) HOLDING COMPANY, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 65.644, constituée sous la dénomination INCORION INVESTMENT HOLDING COMPANY le 13 juillet 1998, suivant acte de M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 749 du 16 octobre 1998, dont les statuts coordonnés ont été modifiés en dernier lieu le 29 septembre 2004 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1256 du 8 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Weis, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de CONVERSGROUP (LUXEMBOURG) HOLDING COMPANY en INTRADA HOLDING LIMITED.

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of INTRADA HOLDING LIMITED.»

Version française:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de INTRADA HOLDING LIMITED.»

3. Afin d'adapter les statuts de la société à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, suppression de la dernière phrase de l'article 11 et modification de l'article 16 pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10 % of the company's share capital.»

Version française:



« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10 % du capital social.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de CONVERSGROUP (LUXEMBOURG) HOLDING COMPANY en INTRADA HOLDING LIMITED et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de INTRADA HOLDING LIMITED.»

*Deuxième résolution*

Afin d'adapter les statuts de la société à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 et de modifier l'article 16 pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10 % du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Lentz, C. Grundheber, L. Weis, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13431. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007090984/220/141.

(070101630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

**BCP Murano I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 152.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.053.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BLACKSTONE HEALTHCARE PARTNERS (CAYMAN) L.P.(acting through its general partner BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., which in turn is acting through BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV LP its general partner, which in turn is acting through BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LTD, its general partner, a limited partnership under Cayman Islands law, with registered office at Walker House, Mary Street, 908 GT, George Town, Cayman Island and registered with Registrar of Limited Partnership under number 15188,

here represented by Me Valérie Kopera, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole member of BCP MURANO I S.à r.l (the «Company»), a société à responsabilité limitée, with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg and incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then in Mersch, on 4th November 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Memorial»), on 27th January 2005, number 75. The articles of incorporation of the Company has been modified for the last time by a

notarial deed of Me Henri Hellinckx, residing then in Mersch, on 20th December 2004, published in the Memorial number 380 of 26th April 2005.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all six thousand and eighty (6,080) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company.

2. Appointment of each of Lionel Assant and John Sutherland as liquidators of the Company and determination of the powers of the liquidators granting the liquidators the largest powers provided for by law, granting each liquidator sole signature power.

Thereafter the following resolution was passed:

*First resolution*

The sole member decided to dissolve the Company and put it into liquidation. The sole member noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

*Second resolution*

The sole member appointed each of Lionel Assant and John Sutherland, as liquidators of the Company, each with authority to act alone and under his sole signature.

The largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, are granted to each of the liquidators by the sole member. The sole member authorises each of the liquidators in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the sole member, if such authorisation is required by law.

The sole member dispenses the liquidators from drawing up an inventory and agrees that the liquidators may refer to the books of the Company.

Each of the liquidators may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

Each of the liquidators is authorised, to the extent required, to proceed to any interim liquidation surplus payments as the relevant liquidator deems fit.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned

After reading these minutes the appearing person signed with the notary the present deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BLACKSTONE HEALTHCARE PARTNERS (CAYMAN) L.P. (agissant par l'intermédiaire de son commandité BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., qui a son tour agit par l'intermédiaire de BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV LP son commandité, qui a son tour agit par l'intermédiaire de BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LTD, son commandité, un limited partnership sous la loi des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, 908 GT, George Town, Cayman Island et enregistré auprès du Registrar of Limited Partnership sous le numéro 15188,

représentée par M<sup>e</sup> Valérie Kopera, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (une telle procuration étant enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique de BCP MURANO I S.à.r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors à Mersch, le 4 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial»), le 27 janvier 2005, numéro 75. Les articles de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 20 décembre 2004, publié au Mémorial numéro 380 du 26 avril 2005.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les six mille quatre-vingt (6.080) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société.

2. Désignation de Lionel Assant et John Sutherland chacun en tant que liquidateurs et détermination des pouvoirs des liquidateurs conférant aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.

Après délibération, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'associé unique a noté que la Société existe pour les seuls besoins de sa liquidation.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a nommé Lionel Assant and John Sutherland en tant que liquidateurs de la Société, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec sa seule signature.

L'associé unique confère à chacun des liquidateurs les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'associé unique autorise par avance les liquidateurs à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Les liquidateurs sont dispensés par l'associé unique de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Les liquidateurs sont autorisés, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tous bonis de liquidation intermédiaires tel qu'il estime opportun.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à EUR

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; qu'à la demande desdits comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, il signe avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Kopera, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, Relation: LAC/2007/13846. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sand.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007091174/242/110.

(070102539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**S.T.I.Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 107.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 juillet 2007.

*Pour S.T.I.LUX S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007089130/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05142. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070099518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**RepcO 33 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 126.174.

In the year two thousand and seven, on nineteenth day of June.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs. Violaine Couturier, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on June 19, 2007.

A copy of the extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 33 S.A. by a deed of Maître Jean Seckler notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated on March 13, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1103 of June 8, 2007. The articles of association have been amended for the last time by a notarial deed on May 25, 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 189,740.- (one hundred eighty-nine thousand seven hundred forty euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 189,740.- (one hundred eighty-nine thousand seven hundred forty euros) represented by 18,974 (eighteen thousand nine hundred seventy-four) Shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital is fixed at EUR 4,558,883.49 (four million five hundred fifty-eight thousand eight hundred eighty-three euros forty-nine cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated 19 June 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 93,350.- (ninety-three thousand three hundred fifty Euros) pursuant to the issuance of 7,011 (seven thousand eleven) A Shares (the «Newly Issued A Shares») and 2,324 (two thousand three hundred twenty-four) B Shares (the «Newly Issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.- (ten Euros).

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65, Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, United Kingdom, (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration of an aggregate cash contribution amounting EUR 93,350.- (ninety-three thousand three hundred fifty Euros).

VIII. The amount of EUR 93,350.- (ninety-three thousand three hundred fifty Euros) is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 283,090.- (two hundred eighty-three thousand ninety euros), represented by 28,309 (twenty-eight thousand three hundred nine) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each (hereinafter the «Shares»).»;

«5.3. The authorised capital is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,325,506.74 (four million three hundred twenty-five thousand five hundred six euros seventy-four cents).»

*Expenses*

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately two thousand four hundred Euros (EUR 2,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Violaine Couturier, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 19 juin 2007.

Une copie d'un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 33 S.A., par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1103 du 8 juin 2007. Que les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié le 25 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 189.740,- (cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 189.740,- (cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante euros) réparti en 18.974 (dix huit mille neuf cent soixante-quatorze) Actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à un montant total de EUR 4.558.883,49 (quatre millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-trois euros quarante-neuf cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 19 juin 2007, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 93.350,- (quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante euros) par l'émission de 7.011 (sept mille onze) Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 2.324 (deux mille trois cent vingt-quatre) Action B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED. (UBERIOR), ayant son siège social à Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A Nouvellement Emises et les Actions B Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 93.350,- (quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante euros).

VIII. Le montant de EUR 93.350,- (quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 283.090,- (deux cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-dix euros), représenté par 28.309 (vingt huit mille trois cent neuf) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune (désignées, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé est établi à un montant global maximum de EUR 4.325.506,74 (quatre millions trois cent vingt-cinq mille cinq cent six euros soixante-quatorze cents.)»

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Couturier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, LAC/2007/14076. — Reçu 933,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007091882/220/113.

(070103129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2007091587/242/13.

(070102497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Creative-Bau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 98.122.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007091421/1276/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10872. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**Alfred SCHUON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 90.857.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007091419/1276/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10870. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

---

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 106.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007089982/239/12.

(070100236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

---

**Third Millennium Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 57.132.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société du 18 juin 2007 statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement au Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant professionnellement au Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Rolando Polli, Administrateur de sociétés, demeurant en Suisse, 3, rue de la Colonie, CH-1272 Genolier.

Ont été réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Et que:

- H.R.T. REVISION S.à r.l, ayant son siège social au Luxembourg, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

A été réélue Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007089728/802/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**ISC Information Systems Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 84.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 juillet 2007.

Pour ISC INFORMATION SYSTEMS CONSULTING S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007089131/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05141. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Sogis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 58.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 juillet 2007.

Pour SOGIS S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007089133/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05133. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Bank of China (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.940.

Following the decision of 26 June 2007 of BANK OF CHINA LIMITED, Beijing, P.R. of China, the parent company of BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A., and as approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier,

Luxembourg, Mr. Huang Yangxin and Mr. Huang Hong have been nominated respectively, both until further notice, Chairman and Director of the Board of Directors.

Mr. Huang Yangxin, born in 18 April 1953 in the Shandong Province, is residing at 1-1-502 N ° 33 Xidan Taipusi Jie, West District Beijing, Post code 100032, P.R. of China.

Mr. Huang Hong, born in 24 February 1960 in Shanghai, is residing professionally at boulevard du Prince Henri 37-39, 1724 Luxembourg, Luxembourg.

Mr. Li Xiaojing is no more Director and Chairman of the Board of Directors.

Luxembourg, the 27 of July 2007.

*On behalf of BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A.*

Ms Z. Li Hong

*Deputy General Manager*

Référence de publication: 2007089633/546/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10882. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070099371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Estel Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089562/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08036. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070099651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**Oreka Finances S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 36.576.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089561/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08035. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070099650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---

**VP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007089422/220/12.

(070099543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

---